



La Dauphine  
Fondation Maison Dauphine

**Résolution FMD-AAM-2021-09-22-001 concernant  
les états financiers audités 2020-2021**

*Adoptée lors de la 19<sup>e</sup> assemblée annuelle des membres de la Fondation Maison Dauphine  
régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

- Considérant** la section I A du règlement (version consolidée du 18 décembre 2011) stipule que le règlement général des Œuvres de la Maison Dauphine s'applique à la Fondation et que l'article 11 de ce règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée du 10 avril 2014) stipule que les membres de la corporation doivent recevoir en assemblée annuelle les états financiers vérifiés pour l'exercice précédent;
- considérant** les responsabilités du conseil en matière de gestion générale de la corporation tel que le stipule le mandat du conseil et la recommandation du conseil d'adopter les dits états financiers audités (**Résolution FMD-CA-2021-09-08-001**);
- considérant** l'avis de l'auditeur indépendant à l'effet que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Fondation Maison Dauphine au 30 juin 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Sur proposition de \_\_\_\_\_ appuyée par \_\_\_\_\_, il est résolu à \_\_\_\_\_

- D'** adopter les états financiers audités de la Fondation Maison Dauphine pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021.
- d'** autoriser le président et le trésorier à signer les dits états financiers.

Ariane Babin  
Secrétaire-trésorière



La Dauphine  
Fondation Maison Dauphine

**Résolution FMD-AAM-2021-09-22-002 concernant  
le rapport annuel d'activités 2020-2021**

*Adoptée lors de la 19<sup>e</sup> assemblée annuelle des membres de la Fondation Maison Dauphine  
régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

- Considérant** que les bailleurs de fonds principaux de La Dauphine (ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec) requièrent que le rapport annuel d'activités de La Dauphine soit adopté par les membres lors de leur assemblée annuelle;
- considérant** la recommandation favorable du conseil d'administration **(Résolution FMD-CA-2021-09-08-002)**.

Sur proposition de \_\_\_\_\_ appuyée par \_\_\_\_\_, il est résolu à \_\_\_\_\_

- D'** adopter le rapport annuel d'activités de la Fondation Maison Dauphine pour 2020-2021.

Ariane Babin  
Secrétaire-trésorière



La Dauphine  
Fondation Maison Dauphine

**Résolution FMD-AAM-2021-09-22-003 concernant  
la nomination de la firme de vérification externe  
pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022**

*Adoptée lors de la 19<sup>e</sup> assemblée annuelle des membres de la Fondation Maison Dauphine  
régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

**Considérant**

la section I A du règlement (version consolidée du 18 décembre 2011) stipule que le règlement général des Œuvres de la Maison Dauphine s'applique à la Fondation et que l'article 11 de ce règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée du 10 avril 2014) confie aux membres en assemblée annuelle le soin de nommer la firme de vérification externe de la corporation;

Sur proposition de \_\_\_\_\_ appuyée par \_\_\_\_\_, il est résolu à  
\_\_\_\_\_

**De**

reconduire la firme Brassard Carrier Associés Inc, Société de comptables professionnels agréés, à titre firme de vérification externe pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022.

Ariane Babin  
Secrétaire-trésorière